



## COMMUNE DE MIES

# PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 17 février 2010

## ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009
3. Communication du bureau
4. **Où en sommes-nous du Projet de Fusion ?**
  - a) Présentation par la Commission "Fusion"
  - b) Historique et démarche du projet.
  - c) Questions soulevées lors de l'Atelier du 20 janvier.
  - d) Argumentaire: avantages et inconvénients de la fusion.
  - e) Débat ouvert: complément de questions (en priorité de la part de ceux qui étaient absents à l'atelier du 20.1), discussion de l'argumentaire.
  - f) Synthèse ou résumé des attentes et des craintes exprimées par les conseillers.
5. Rappel de l'Agenda lié au projet de Fusion
6. Fin de l'Assemblée et partage se prolongeant au sous-sol

---

### 1. Appel

**Excusés :** S. MIR - C. STEVENS – B. GAUD

**Absente :** I. STÄUBLE KAISER

---

### Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009

P. CODEREY demande à ce qu'il soit fait mention du fait qu'en l'absence du Président J.-L. RAY, c'est le Vice-Président P.-A. SCHMIDT qui a animé la séance du Conseil du 16 décembre 2010.

G. DANISI ROCHAIX est étonnée de n'avoir pas retrouvé sa remarque sur la longueur des interventions du Vice-Président monopolisant le temps de paroles au détriment des autres Conseillers (« P.-A. SCHMIDT parle 20 minutes pour ne rien dire »). La monopolisation du temps par qui que ce soit dans l'assemblée est anti démocratique.

J.-L. RAY signale que cette réflexion, dont il a pris connaissance par la secrétaire et sur l'enregistrement qui lui a été soumis, même si elle a fait rire l'assemblée, n'est pas correcte. Le procès verbal doit refléter l'esprit du Conseil et pas la lettre et il n'est pas avantageux pour G. DANISI d'y adjoindre cette remarque. Cependant, selon son désir, il en sera fait mention sur le procès-verbal de cette Assemblée.

G. DANISI ROCHAIX signale encore une imprécision dans la lettre envoyée par la Municipalité à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies en date du 9 décembre 2009 en réponse à leur demande de précision suite à la lettre qui leur avait été adressée par l'Association Rives publiques.

En effet, au dernier paragraphe de la page une, il est écrit :

*« Le Tribunal administratif a rejeté le recours de l'association par arrêt du 20 avril 2007. L'association a recouru au Tribunal fédéral qui a également rejeté son recours par arrêt du 27 novembre 2007 »*

Or cette interprétation induit les lecteurs en erreur puisque ces deux tribunaux n'ont pas examiné le fond du recours, ils ont simplement jugé le fait que Rives publiques et le grand nombre de recourant collectifs n'ont pas le droit de recourir, ce qui est totalement différent.

Ayant assisté à la session de Rives publiques avec le Tribunal Administratif et les services compétents du Canton, elle a noté que ceux-ci ont donné un avis favorable au recours de Rives publiques.

**En l'absence d'autres observations ou corrections, le PV est approuvé à l'unanimité sauf 4 abstentions.**

### **3. Communications du Bureau :**

Notre Président donne lecture d'un message reçu de C. STEVENS, absente ce soir :

*« Je voudrais faire un commentaire concernant les remarques faites sur l'implantation de l'ambassadrice des USA. Il me semble que Genève et par extension Terre Sainte est un territoire international où toutes les organisations internationales sont représentées. Par conséquent tous les ambassadeurs de tous les pays du monde y résident. Ces organisations, il ne faut pas l'oublier, font vivre Genève et ses alentours et je crois savoir, selon les statistiques récentes, que la retombée économique est autour de 4 milliards de francs par année. Imaginons quelles seraient les conséquences économiques si cette manne venait à disparaître!*

*La sécurité pour ces ambassadeurs est partout la même et j'ai rarement entendu les gens se plaindre à cause de cela. Il est clair qu'il peut y avoir un certain risque, que je pense minime, mais imaginons l'image à l'étranger de notre commune par conséquent de notre pays si nous devons interdire l'implantation de cette ambassadrice dans notre territoire. Il est vrai que la sécurité est très poussée mais il ne faut pas tout diaboliser ! »*

J.-L. RAY remercie le public qui, par sa présence, montre son intérêt pour ce projet de fusion.

Notre Syndic, Patrice Engelberts, Claude FIGEAT, Municipal des Finances et Ariane CAVIN, Municipale des travaux font aussi partie du public, ainsi que des officiels ne faisant pas partie de notre Conseil. Il s'agit entre-autres de Madame la Syndique de Commugny Raymonde Schoch intéressée par la fusion et qui fait partie du projet de pilotage (le CoPil : comité de pilotage) qui sera sollicitée pour répondre à des questions bien précises, Monsieur Eric Golaz, chef du service des communes et des relations Institutionnelles (le SeCri à Lausanne) venu par intérêt personnel pour tout ce qui est « fusion » dans le Canton de Vaud et aussi pour répondre aux questions posées d'ordre cantonal, juridique...

Monsieur Gilles Lechot, responsable de Compas Management Service, expert ayant travaillé sur l'étude préliminaire à la fusion et qui a rédigé plusieurs rapports était invité, en particulier pour répondre lui-même à une question de Giustina DANISI concernant l'un de ses rapports. Voici sa réponse :

*« Je vous remercie vivement (du mail ci-dessous). Malheureusement, je n'ai pas la possibilité d'être des vôtres le 17 février 2010. Je le regrette très sincèrement. Je vous propose par contre de me transmettre les questions soulevées lors de l'atelier du 20 janvier 2010 (le plus simple est que nous en discutons de vive voix !). Il me sera ainsi possible de vous donner toutes les indications nécessaires. »*

Depuis lors, J. WILDBERGER l'a rencontré pour trouver des réponses à certaines questions, ce qu'il fera lorsqu'il aura la parole.

J.-L. RAY signale aussi avoir restructuré le site de Mies pour une meilleure vision du sujet de la fusion et donne ainsi la possibilité à tous les citoyens de s'informer plus spécifiquement de ce qui concerne Mies. Il rappelle également que les séances du Conseil sont ouvertes au public sans que celui-ci puisse s'exprimer. Cela a été répété sur le site de Mies, avec l'avertissement suivant :

*« Conformément à l'agenda du projet de fusion - voir à cet égard le Rapport de mise sur pied de l'Etude opérationnelle (PowerPoint du 10 septembre 2009) ainsi que le Masterplan (Tableau Excel du 30 octobre 2009) - nous sommes actuellement à l'étape "opérationnelle". C'est pendant cette période que les commissions "fusion" des 8 communes travaillent pour étudier les questions générales et pratiques dont les réponses seront transmises à la population dès le printemps. Des 'Lettres de nouvelles' sont actuellement en préparation. Des séances d'information seront également organisées dans chaque village pour la population. Cette Assemblée de commune du 17 février est entièrement consacrée à l'information du Conseil par la commission "Projet de fusion" suivi d'un débat entre conseillers. Vous êtes le bienvenu pour assister à ce débat. Nous vous signalons qu'en principe dès le mardi 9 février, la maquette actuelle de la page FAC (Questions fréquentes) du site de Terre Sainte sera remplacée par une actualisation des Questions/Réponses déposées par le Comité de pilotage ET les internautes. Vous pouvez donc poser vos questions ou donner vos réactions au moyen d'un formulaire déjà disponible. »*

Il fait ensuite état d'un incident regrettable ayant nécessité son intervention.

En effet, quelques conseillers représentés par Giustina DANISI et Philippe CODEREY (qui ont été reçus par notre Président pour partager les motifs du désaccord) ainsi qu'Alex BAERTSCHI avaient pris l'initiative de faire un tous ménages invitant la population à assister à la séance de ce soir. En qualité de Président, il a fait opposition à cet envoi pour les raisons suivantes : Premièrement, ce n'est pas le moment car il y a un énorme travail des commissions qui se fait, un travail de réflexion autour des nombreuses questions posées - et de coordination avec les autres communes intéressées sur ces questions.

Deuxièmement, bien que l'intention des initiants ne soit pas mauvaise, il est inadmissible que des conseillers prennent de telles initiatives de leur propre chef sans avoir consulté l'Assemblée ou au moins son bureau et que l'on se substitue aux instances de ce Conseil pour donner des informations, ce qui laisse à penser que les conseillers et la commission ad hoc font mal son travail !

De plus, notre salle du Conseil est bien trop petite pour accueillir la population. Les initiants ont donc pris le risque que leurs invités ne trouvent place que dans le hall d'entrée de la salle du Conseil – et qu'en plus il ne puissent pas poser de questions.

Le 30 août prochain (après avoir reçu toutes les informations utiles) aura lieu, simultanément entre tous les Conseils de Terre Sainte (8), un vote d'acceptation ou de refus de la fusion.

Le débat n'est pas ouvert pour cet incident.

G. DANISI demande la parole mais celle-ci lui est refusée.

J.-L. RAY justifie son refus en signalant que le problème général de l'information pourra être débattu lors d'un prochain Conseil.

G. DANISI redemande la parole pour se justifier mais notre Président la lui refuse à nouveau en lui disant qu'elle a déjà reçu toutes les justifications et qu'elle pourra intervenir plus tard.

J.-L. RAY indique que la séance du 27 octobre est reportée car cette date correspond aux vacances d'automne (du 16 au 31.10), une nouvelle date sera donnée ultérieurement.

---

#### **4. Où en sommes-nous du Projet de Fusion ? :**

La présentation se fera en trois parties :

1. Rappel de l'historique et des bases du processus de fusion présenté par G. DERIAZ
2. Une présentation du site de Terre Sainte, par notre webmaster
3. Résumé de l'atelier du 20 janvier

*Veillez trouver en annexe la présentation des points 4 a, b, c et d, de l'ordre du jour.*

4<sup>e</sup>. **Débat** dont la priorité est donnée aux Conseillers qui n'étaient pas présents le 20 janvier.

P. BIGNENS demande s'il est prévu qu'il y aura un seul syndic après la fusion

P.-A. SCHMIDT indique que dans la nouvelle entité politique il y aura un municipal par village avec un ou deux vice-syndics.

C. ZUNDEL questionne par rapport à la relative égalité de poids entre les communes au cas où une des communes se développerait intensivement (cas de Chavannes des Bois actuellement) pourrait-on reconsidérer le règlement ou sa participation à la fusion ?

G. DERIAZ : à chaque élection le nombre d'habitants de chaque commune est recensé et c'est en fonction de ce recensement que la représentativité des membres du nouveau Conseil est déterminée.

J. WILDBERGER précise que cela est valable du moins pour les deux premières législatures, après ce ne sera plus qu'un seul arrondissement.

P. CAVIN : la convention de fusion est-elle modifiable et à quelle fréquence ?

P.-A. SCHMIDT indique qu'une fois acceptée il n'est plus possible de se retirer de la fusion. En revanche, et c'est ce qui milite pour une convention de fusion suffisamment large : si on va trop dans le détail on est dans une situation où on ne peut pas évoluer. La convention de fusion doit donc rester (voir le rapport sur les fusions fribourgeoises sur le site de Terre Sainte) très précise sur les principes du rapprochement et relativement générale dans sa composition pour améliorer et aménager la situation.

Eric Golaz précise qu'il n'y aura qu'une seule convention de fusion et que des éléments seront intangibles tel que le nom de la commune et ses armoiries alors que d'autres bougeront par exemple si une commune a établi un nouveau règlement de Police particulièrement bien

construit pour les 7 autres, la convention de fusion peut prévoir que c'est ce règlement qui sera applicable pour la nouvelle commune mais cela ne veut pas dire que ce règlement ne changera jamais. Si cette nouvelle commune à 8 villages doit fusionner avec une neuvième, il est clair qu'il y aura une nouvelle convention de fusion parce qu'il s'agit d'une nouvelle fusion. Ce qui entre dans la compétence de la future commune, soit pour la Municipalité, soit au Conseil Communal, se sont des choses qui pourront bouger mais le nombre de Municipaux (9 dont un syndic) ne changera pas les 10 premières années. Après 9 ans, dès lors que la commune devra se doter d'un nouveau système politique (vu qu'il n'y aura plus d'arrondissements électoraux, il n'y aura plus qu'un seul arrondissement qui sera la Commune) là il faudra décider du système politique dont on veut se doter, soit majoritaire soit proportionnel.

P.-A. SCHMIDT : est-il exact que pour toutes les communes de 3000 habitants on veuille imposer la proportionnelle ?

Eric Golaz : Il s'agit là d'une initiative constitutionnelle qui a été déposée au Grand Conseil et qui fera l'objet d'un traitement ces prochains mois. Il y aura vote du peuple à ce sujet.

B. HUG demande ce qu'il adviendra de l'aménagement du territoire et de la densification des constructions ? Est-il possible, dans la Convention de fusion, de demander la garantie du respect des densités actuelles et de certains territoires d'aménagement comme on les a conçus pour au moins la durée du PGA (normalement valable 20 ans) ?

Eric Golaz signale qu'il n'y a pas de durée de vie du PGA mais que le nôtre vivra un bon bout de temps et pourra être repris tel quel dans la convention de fusion mais il ne sera sans doute pas possible de garder nos règles de constructibilité dans le futur règlement.

B. HUG demande qu'il y ait une garantie du respect de ce que l'on vient de décider concernant la densité inférieure à d'autres communes.

P.-A. SCHMIDT suggère que la Commission de fusion et la Municipalité se fassent les porte-paroles de ce souhait collégial lors de l'élaboration du règlement de fusion.

P. ENGELBERTS signale que le schéma directeur ne prévoit pas la densification du territoire de notre commune par contre il veut concentrer les habitations près des transports en commun et éviter le mitage du territoire. La future révision du PGA et du RPGA se fera sur la base de ce schéma directeur actuellement en élaboration et dans lequel nous pouvons déjà influencer les choses en vue du futur PGA qui entrera probablement en vigueur lors de la deuxième législature (dans notre commune, il a fallu 5 ans pour faire un petit lifting de notre PGA/RPGA !)

Raymonde Schoch, syndique de Commugny, félicite les membres de notre Commission pour le fantastique travail fourni et confirme que c'est le schéma directeur (qui sera signé par l'ensemble des communes) qui donnera les lignes directrices et garantira les PGA en place aujourd'hui. Dans les communes il y aura des plans directeurs localisés qui feront office de loi, les PPA se mettront en place comme cela se fait déjà aujourd'hui, il n'y a normalement aucune inquiétude à avoir.

G. DANISI demande comment se positionne l'aménagement immobilier autour de la gare de Coppet qui a une grande densification et qui provoque beaucoup d'oppositions ?

Raymonde Schoch, le PDL (plan directeur localisé) de la Gare de Coppet est un grand projet qui a fait l'objet d'une étude soumise au Canton et au public et qui a reçu des demandes de modifications et de compléments d'étude. Ce plan directeur localisé de 80 ha veut préserver le bourg et la zone du parc. Les modifications vont être re-soumises au Canton en examen préalable, au Conseil Communal de Coppet ainsi qu'aux Municipalités des communes de Terre Sainte - car il s'agit d'un très gros projet - et ensuite au public. Cette étude fait partie du schéma directeur comme l'est l'étude sur la mobilité (train, bus, route...)

A. BAERTCHI, à l'aide d'une projection de différents tableaux provenant de Compas, nous indique que selon ses recherches il y a confusion entre fusion et rapprochement.

Qui est favorable à une fusion ?

Selon les statistiques (Compas) les personnes favorables à une fusion font partie des communes de moins de 1'000 habitants. Toujours selon l'étude de Compas on voit que la population préfère les rapprochements aux fusions.

Qu'est-ce qui pousse les gens à vouloir fusionner ?

C'est leur degré d'insatisfaction des services dans les petites communes tels que Chavannes-des-Bois.

Qu'en est-il du problème des finances ?

Nous ne sommes pas tous égaux et encore moins lorsque l'étude Compas a été réalisée car selon cette étude, avec un taux d'impôt de la nouvelle Commune à 55 Mies ne ferait aucune économie alors que Coppet, Founex et Commugny oui. Avec un coefficient d'environ à 65 de moyenne pondérée, Bogis-Bossey et surtout Mies paieraient beaucoup plus alors que Founex et Commugny paieraient beaucoup moins.

J. WILDBERGER ne semble pas d'accord avec cette interprétation, les chiffres ayant changé.

A. BAERTCHI signale qu'au niveau péréquation fusion ou non-fusion, Mies paiera moins d'impôts. Il annonce la mise en ligne de son site ([www.mon-mies.ch](http://www.mon-mies.ch))

J.-L. RAY propose de soumettre ces considérations à la Commission de fusion pour réaliser une étude.

S. MASCALI demande une précision concernant l'autonomie au niveau budget (Mies actuellement environ 30%). L'autonomie de la nouvelle commune sera-t-elle aussi de 30% ?

P.-A. SCHMIDT : en terme de pourcentage c'est juste mais en cas de capacité d'action par rapport à un chiffre mis à disposition, la situation est un peu différente. Cette situation est appelée à évoluer compte tenu des projets annoncés avec, heureusement, une facture sociale réduite. La future fusion amènera à une échelle correspondant à l'échelle actuelle, c'est pourquoi il y a eu autant de Sociétés Intercommunales qui se sont mises en place. Car pour résoudre des problèmes importants auxquels nos collectivités devaient faire face il était nécessaire de se regrouper en Sociétés, en Associations Intercommunales. Ces Sociétés Intercommunales ont enlevé du débat démocratique les véritables décisions qui sont prises à ce niveau. On a le sentiment que les Conseils sont réduits à des entérinements de décisions.

N'oublions pas les économies d'échelle et d'énergie de nos Municipaux qui doivent consacrer de nombreuses soirées et d'heures à représenter notre Commune dans les Sociétés

Intercommunale pour avoir en plus une capacité d'action limitée dans le processus décisionnel. Ceci milite clairement en faveur de la fusion car on arrive en fin de processus.

Pour répondre à M. BAERTSCHI qui parle d'une présentation partisane, il documente que pour avoir présidé les séances du Conseil durant plus de 10ans et étudié de près le projet de fusion il a clairement constaté qu'une fusion à 3 n'apportait rien de plus mais qu'une fusion élargie, à laquelle il était réticent au début, serait plus avantageuse.

Il n'est pas juste de penser que le personnel politique qui s'est penché sur ce problème de fusion et qui représente un quart de tout le personnel politique élu dans nos 8 communes est une équipe de rigolos. Les 8 Municipalités de toutes les communes dont le projet de fusion est présenté ont le courage, et ce n'est pas évident, de prendre la décision unanime d'entrer dans le processus de présentation. Tous les membres de la Commission ici présentée n'étaient pas pour le principe de fusion mais un travail a été fait et si aujourd'hui il y a unanimité c'est que notre intérêt passe par-là. Il est convaincu que la fusion est le problème le plus important auquel notre collectivité aura à répondre pendant les 30 à 50 prochaines années, convaincu également que si nous sommes élus par la population de Mies nous nous devons d'étudier ce problème avec ses avantages, inconvénients et personne ne peut dire sérieusement qu'il n'y aura que des avantages. C'est une solution qui correspond aux besoins de notre collectivité.

G. DANISI a de la peine à comprendre comment l'esprit villageois va être entretenu avec un développement dynamique, voire un bétonnage de Terre Sainte, des garanties ont été données mais à voir par exemple le projet de la gare de Coppet elle a des doutes (et suggère de consulter le site : [www.vision-coppet.ch](http://www.vision-coppet.ch))

A propos des économies d'échelle, bien qu'elle ne soit pas opposée à une fusion (quand bien même une fusion à 8 la laisse perplexe), comment celles-ci pourront-elle être faites dans notre commune alors qu'elle fera partie d'une agglomération qui fera 25Km<sup>2</sup> alors que d'autres agglomérations du Canton de Vaud n'ont que 5km<sup>2</sup> au maximum ?

Elle craint enfin que l'élaboration de la convention de fusion ne soit pas terminée en juin et trouve trop rapide de devoir se déterminer déjà le 30 août et la population fin novembre de cette année. Elle demande à M. Golaz du SeCri combien de temps s'est écoulé dans les autres communes fusionnées pour toute cette procédure ?

P. ENGELBERTS fait remarquer que la convention de fusion fera 4 pages et non 40 et qu'elle sera terminée pour la séance de juin.

P.-A. SCHMIDT complète cette réponse du Syndic en disant que beaucoup de personnes se penchent sur ce texte, 4 à 500 personnes qui représentent l'ensemble du personnel politique des 8 communes concernées : les membres de tous les exécutifs, les membres des commissions de fusion ont consacré de nombreuses soirées pour y réfléchir, il y aura des ateliers et des séances d'information publiques auxquels on a déjà été conviés et il y en aura d'autres.

Pour Eric Golaz aucune fusion de commune ne se ressemble et la nôtre est particulière.

Le projet de fusion d'Aigle, Corbeyrier, Leysin et Yverne avait été validé au SeCri deux mois avant la date de votation par le Conseil des communes et les Conseillers communaux ont eu 5 à 6 semaines pour en prendre connaissance et l'étudier.

C'est maintenant que la réflexion doit se faire : le texte de la convention se compose de 15 à 20 articles et on y trouve les articles indispensables tel le nom de la nouvelle commune, ses armoiries, le nombre de Municipaux, le nombre de Conseillers Communaux avec la répartition territoriale, la localisation du siège administratif, le recensement des règlements : ceux qui seront applicables directement et ceux à revoir dans un certain délai, l'arrêté d'imposition de la future commune et comment on règle la problématique des archives.

Ensuite, comme chaque fusion est particulière, il peut y avoir des spécificités tel la question de l'eau, des écoles, densité de construction (surtout pour notre commune), une clause pourra être ajoutée pour cette problématique qui nous tient à cœur comme par exemple :

*Dans le cadre de la préparation du futur PGA de la future commune il sera tenu compte de manière impérative du schéma directeur.*

C. FIGEA fait remarquer à A. BAERTSCHI que les chiffres qu'il a donnés, bien que sympathiques, sont faux puisque nous avons gardé un point d'impôt à 55 pour nous permettre de grignoter nos réserves mais pour 2010 la réserve ayant fondu nous avons élevé notre point à 65, très proche des taux de la plupart des communes voisines.

Avec l'économie d'échelle prévue nous pourrions gagner 3 à 4 points d'où 62 points. Il semblerait y avoir à Mies un surnombre de 1 à 2 points mais un projet de société ne doit pas se choisir sur 2 points d'impôt.

A. BAERTSCHI signale que la projection qu'il a faite concerne 2011 et dans la perspective que la nouvelle loi de péréquation passe comme cela a été évoqué.

P. CODEREY trouve qu'il n'y a rien de précis dans cette présentation et demande s'il est encore temps d'effectuer un retrait du processus de fusion ?

P.-A. SCHMIDT trouve que cela n'a pas beaucoup de sens puisque ce projet passe en votation et peut être refusé. Il est appuyé par J. WILDBERGER qui répète que la convention de fusion peut être refusée par le Conseil le 30 août et que dès lors elle ne passera pas en votation populaire. Elle peut aussi être acceptée par les Conseillers et refusée en votation populaire en novembre.

Eric Golaz prend la parole pour justifier que la convention de fusion soit soumise le 30 août en toute connaissance de cause (par exemple le taux d'impôt) et que si on veut laisser le peuple s'exprimer lors des votations de novembre il faut voter oui le 30 août mais que si on est convaincu que la fusion n'est pas la bonne solution se sera un non. L'essentiel est de voter avec son cœur en se posant la question : *que sera Mies dans 20 ans si elle reste telle qu'elle est, peut-*

*elle continuer à vivre ? Ou est-il préférable, dans une perspective à moyen et long terme de : vivre avec les voisins (communauté de destin) et de créer quelque chose avec eux en se projetant vers le futur pour exister sur le plan régional et cantonal.*

C. HILFIKER aime le débat avec ses diversités de vues ; il est normal de poser des questions et d'obtenir des réponses documentées et il apprécie qu'il y ait un autre site pouvant nous donner des réponses ([www.mon-mies.ch](http://www.mon-mies.ch)). L'ensemble des renseignements nous permettra de nous faire une opinion éclairée et il comprend les inquiétudes de Mme DANISI sur la rapidité avec laquelle nous devons nous décider. En tant que membre de la Commission des travaux et de l'urbanisme il est bien clair que, même si notre règlement actuel reste encore valable les 10 prochaines années, il est juste de penser que ce règlement finira par changer. La Confédération et aussi le Canton font pression pour densifier les constructions dans les zones à bâtir, il comprend également les craintes de Mme DANISI à ce sujet mais il espère qu'il y aura surtout une solution aux problèmes de mobilité qui vont avec l'intensification des constructions et aux déplacements qui seront nécessaires pour se rendre auprès de la nouvelle administration communale. Il faudra réfléchir, pendant le temps de transition, au problème des transports.

O. EMERY se rend compte du travail considérable que donne l'étude sur la fusion et demande s'il y a un plan de sortie au cas où une commune voterait contre la fusion.

Pour P.-A. SCHMIDT, dans l'organisation judiciaire vaudoise telle qu'elle existe, ce n'est pas possible.

Eric Golaz documente avec l'exemple de la fusion Aigle, Corbeyrier, Leysin et Yverne où Corbeyrier (plus petite commune) a refusé celle-ci. Un mois plus tard les Conseils des communes restantes continuent le processus avec l'élaboration d'une nouvelle convention et si elle est acceptée par le Conseil, le vote du peuple aura lieu en septembre prochain (voir le nouveau calendrier sur [www.projet-fusion.ch](http://www.projet-fusion.ch)) Tout dépend donc de l'importance de la commune qui refuse, tout peut aller très vite si le refus se situe au niveau du Conseil, c'est une autre histoire s'il s'agit d'un refus en votation publique.

P.-A. SCHMIDT : les Commissions de Chavannes-des-Bois, Tannay et Mies se sont rendu compte qu'elles avaient la même identité de destin et que la dénomination Terre Sainte incluait toutes les communes avec des collaborations intercommunales existantes et pas seulement une ou 2 communes, c'est pourquoi la fusion élargie semble la plus appropriée pour garder le nom de Terre Sainte.

P. CODEREY demande qui reçoit les questions posées sur le site ?

J.-L. RAY à la fois Président et webmaster les reçoit ainsi que Mme la Syndique Schoch qui discute les réponses avec le comité de pilotage (CoPil).

C. HILFIKER : y a-t-il déjà un plan d'information à la population ou est-ce la société Trimedia qui va le définir ? Les Commissions existantes peuvent-elles participer à l'élaboration de la future convention pour tout ce qui peut la concerner (arbres, environnement, travaux, territoire...), est-ce prévu ?

P.-A. SCHMIDT a proposé, vu le travail considérable à fournir, que les représentants des Commissions se réunissent et fassent part à la Commission de fusion de leurs préoccupations. Le but de la séance d'aujourd'hui est de recueillir la sensibilité générale pour être le porte-parole dans les discussions qu'il va y avoir. Pour ce qui est de l'information, M. Giacobino, chargé de communication, a été convoqué pour préparer celle-ci. La nature des informations qui intéresseront la population est d'une autre importance que pour le Conseil.

J. WILDBERGER précise que l'éditorial du prochain Myarolan concernera la fusion.

C. HILFIKER souhaiterait que nous recevions des informations aussi complètes que lorsque nous recevons les documents pour les votations.

Mme Schoch souligne que la communication est importante et essaie de l'organiser de manière cohérente avec le CoPil.



P.-A. SCHMIDT souligne l'importance d'un forum de discussion ouvert pour accéder aux informations et qu'un débat village par village aura lieu pour éviter l'échec.

Mme Schoch confirme que des débats auront lieu dans chaque village après avoir obtenu toutes les informations nécessaires sur les débats qui s'y seront tenus.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande s'il est quand même possible d'avoir des réponses aux questions qui ont été soulevées ?

Pour J. WILDBERGER nous serons tenus au courant soit par le site Internet soit par nos séances sachant que les ateliers sont toujours en cours.

P.-A. SCHMIDT va essayer de mettre ces documents à la disposition des conseillers.

G. DANISI a posé des questions le 20 janvier et n'a pas encore obtenu de réponses et signale que le document d'Idheap ne fait part que d'évaluations.

J. WILDBERGER documente que les réponses se trouvent dans le document qui sera mis à disposition, J. SHELDON rappelle aussi à Mme DANISI qu'elle avait précédemment prétendu que ce rapport était bourré de tableaux incompréhensibles et qu'il n'y avait aucun chiffre !

Le ton de la discussion monte et notre Président choisit de passer à une autre question.

S. MOSES demande où se trouve le sondage qui avait été fait en 2006 ?

P.-A. SCHMIDT fait remarquer que ce sondage, qui se trouve dans l'historique du site de Terre Sainte, montre que la majorité des gens ayant répondu au questionnaire est en faveur de cette fusion.

S. MOSES demande pourquoi Crans a refusé la fusion ?

G. DERIAZ explique que l'étude stratégique et le document de travail montrent que Crans ayant eu, lors du sondage, des réponses différentes des 8 autres communes, la Municipalité a alors décidé d'abandonner le processus.

P. ENGELBERTS ajoute que l'étude stratégique concluait à une fusion à 8 en excluant Crans. Ensuite la Commission de fusion de Crans a pris acte du rapport et en a discuté avec la Municipalité qui a décidé de se retirer. Le processus était piloté par la Municipalité avec la Commission de fusion. A partir du moment où la Municipalité a signifié qu'elle se retirait du processus, par l'intermédiaire de son Syndic, Crans a arrêté. C'est une décision Municipale et le Conseil n'a pas eu à voter. Par contre le Conseil aurait pu lancer une motion pour montrer son intérêt à faire ré-examiner la question.

Pour P.-A. SCHMIDT la décision a probablement été faite sur la base du résultat de l'étude.

S. MOSES insiste pour que soit consignées noir sur blanc les divergences au sujet de la fusion, un peu comme les documents que l'on reçoit lors des votations.

Il en est pris acte.

P. ENGELBERTS conclut en remerciant la Commission ad hoc pour la fusion de l'énorme travail qu'elle a effectué ainsi que les Conseillers pour leur écoute et leur participation active et fait remarquer que l'information ne passe pas s'il n'y a pas d'intérêt.

Le Président remercie les participants à ce débat.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h30 et suivie d'une collation où le débat peut continuer.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN